

SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DU THOUET

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 21 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un décembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du comité syndical du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, se sont réunis au Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet à Saint-Loup-Lamairé, sous la présidence de M. Olivier CUBAUD, sur la convocation faite le 27 novembre 2017. Le comité syndical du jeudi 7 décembre 2017 n'ayant pas réuni le quorum nécessaire, une deuxième convocation a été envoyée.

Délégués titulaires présents

Le Président : Olivier CUBAUD

Les Vice-présidents : Jean-François COIFFARD, Patrice HOUTEKINS

Mesdames les déléguées : Rosemary BARBIER, Henriette BEAUDET, Sylvie DECEMME, Françoise HULLIN

Messieurs les délégués : Pierre BIGOT, Mickaël BOIDRON, Olivier FOUILLET, Louis-Marie LUMINEAU, Stéphane PROUST, Christian RABIN, Francis RENAUDEAU, Daniel SOURISSEAU

Délégués suppléants

Mesdames les déléguées : /

Messieurs les délégués : /

Conseillers Départementaux

Olivier FOUILLET

Pouvoirs

Gilbert FAVREAU donne pouvoir à Olivier FOUILLET

Jean-Claude GUERIN donne pouvoir à Olivier CUBAUD

Danièle SOULARD donne pouvoir à Henriette BEAUDET

Absents / Excusés

Mesdames les déléguées : Michelle ARNAULT, Nathalie BRESCIA, Marinette CARTIER, Christine CHOQUET (excusée), Amandine DUGUET, Mathilde FAURE, Sylvie GERBIER, Annie LAURENTIN, Céline LHOMMEAU, Antoinette MARCHADIER, Lucie MORISSET, Sylvie PROUST, Agnès RAVAILLEAU BACHELIER, Julia SALVAT, Patricia SCHAAF (excusée), Chantal TIREL

Messieurs les délégués : Xavier AUBRUN, Jean-Claude BABU, Pascal BIRONNEAU, Gérard BLANQUARD, Jean-Michel BLOT, Norbert BONNEAU, Hervé BOTON, Jean-Marie BOUDIER, Dominique DAVID, Nicolas DELAUNAY (excusé), Mickaël DE MORAIS, Patrick DEVAUD, Didier DUBIN, Bruno DUPAS, Gérard GIRET, Pascal FILLION, René FORTHIN, Alain GUERET, Daniel GUERINEAU, Jean-Pierre GUILLAUMIN, Dominique JOLLY (excusé), Nicolas MARTIN, Jean-Yann MARTINEAU (excusé), Samuel MAUDET, Pierre-François MINGRET, Benoît PILLOT, Daniel ROBERT, Max SAVU, Gilles SORIN, Jean-Pierre THEBAULT

Les Conseillers Départementaux : René BAURUEL, Hervé DE TALHOUET-ROY, Coralie DENOUES, Maryline GELÉE, Béatrice LARGEAU, Esther MAHIET-LUCAS, Marie-Pierre MISSIOUX, Sylvain SINTIVE.

FINANCES

➤ Décision modificative n°1 – Budget SAGE ThouetDélibération n°47.2017

Monsieur le Président expose au Comité Syndical la nécessité de procéder à des modifications de montant dans la section de fonctionnement du budget SAGE Thouet.

Il convient donc de procéder à la décision modificative suivante :

Budget SAGE Thouet – Décision modificative n°1

Section de fonctionnement		
Dépenses		
011/617	Etudes et recherches	- 1 134,00 €
67/673	Titres annulés	+ 1 134,00 €
012/64111	Rémunération principale	+ 107,00 €
012/64131	Rémunérations	+ 473,00 €
65/658	Charges diverses de gestion	- 580,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE le Président à procéder à la décision modificative n°1 ci-dessus détaillée.
- DONNE pouvoir au Président, ou à défaut aux Vice-présidents en exercice pour signer tous documents relatifs à ces affaires.

TOURISME

➤ Printemps du Thouet en Gâtine 2017Délibération n°48.2017

Vu la mise en place des Curiosithouet durant 6 ans,

Vu la nécessité de proposer un nouveau dispositif d'animation,

Vu le lancement du Printemps du Thouet en 2015 et pour 3 ans,

Vu la compétence du SMVT à exercer des missions visant à valoriser le territoire de la vallée du Thouet,

Le Président explique que le SMVT, en partenariat avec la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et la commune du Beugnon, va organiser le Printemps du Thouet cette saison 2017 sur le territoire cité.

Pour 2017, l'opération se déroulera du 1^{er} avril au 18 juin.

Un appel à projets va être lancé auprès des communes, associations et autres structures présentes sur le territoire, afin d'identifier des manifestations ou projets.

Le Président indique que le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 8 888,20 euros TTC.

Le financement prévisionnel est le suivant :

- Europe Gâtine (LEADER) 80 % du TTC = 7 110,56€

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le lancement de cette opération
- DONNE pouvoir au Président ou à défaut aux vice-Présidents en exercice pour solliciter le financement LEADER Gâtine et signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération.

➤ Printemps du Thouet en Thouarsais 2016Délibération n°49.2017

Vu la mise en place des Curiosithouet durant 6 ans,

Vu la nécessité de proposer un nouveau dispositif d'animation,

Vu le lancement du Printemps du Thouet en 2015 et pour 3 ans,

Le Président explique que le SMVT en partenariat avec la Communauté de Communes du Thouarsais va organiser « le printemps du Thouet » en Thouarsais pour cette saison 2016.

Pour 2016, l'opération se déroulera du 02 avril au 19 juin.

Un appel à projets va être lancé auprès des communes, associations et autres structures présentes sur le territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Le Président indique que le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 5 958,08 euros TTC.

Le financement prévisionnel est le suivant :

- Europe /Nord Deux-Sèvres (LEADER) = 4 766,47 € (soit 80 % du TTC)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE pouvoir au Président ou à défaut aux vice-Présidents en exercice pour solliciter les financements LEADER Nord Deux-Sèvres et signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération.

NATURA 2000

➤ Demande de subvention FEADER pour la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »

Délibération n°50.2017

VU la délibération du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT) en date du 22/12/2015, relative à la Présidence du Comité de pilotage et la prise en charge de la mise en œuvre du Document d'objectifs du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »,

VU le compte rendu de la réunion des collectivités territoriales et de leurs groupements, concernés par le site Natura 2000 en date du 27/04/2016, approuvant la candidature du SMVT pour assurer la Présidence du comité de pilotage et la prise en charge de la mise en œuvre du Document d'objectifs,

VU la mission de mise en œuvre du Document d'objectifs du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont » définie dans la convention cadre n°79201603 signée entre le SMVT et l'État, en date du 5 octobre 2016,

CONSIDÉRANT que les statuts du SMVT porte la mention de « Mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 de la vallée du Thouet amont en ce qui concerne l'animation et la gestion du site »

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des actions du Document d'objectifs pour l'année 2018,

Le Président expose au comité syndical qu'au titre de la prise de présidence du comité de pilotage par le SMVT, la mise en œuvre du Document d'objectifs du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont » ouvre droit à une demande de subvention FEADER (mesure 7.6.1 du Programme de Développement Rural Poitou-Charentes 2014-2020).

Cette demande annuelle se base sur le programme d'actions prévisionnel de l'année à venir. Pour l'année 2018, le budget prévisionnel maximal serait de l'ordre de 26 498,79 € et la demande de subvention FEADER de 21 199,03 €.

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE la réalisation de la demande de subvention FEADER pour l'animation du Document d'objectifs du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont » pour l'année 2018
- DONNE pouvoir au Président, ou à défaut au Vice-président en fonction pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

➤ Débat d'Orientations Budgétaires

Délibération n°51.2017

Vu les articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire dans les Régions, les Départements, les Communes de plus de 3 500 habitants, leurs Etablissements Publics Administratifs et les Groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants,

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget,

Le Président présente au Comité Syndical les orientations budgétaires pour 2018.

Le Comité Syndical :

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2018.